



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 1060

Texte de la question

M. Andre Berthol attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la formation des travailleurs sociaux. Au mois de fevrier 1993, les centres de formation de travailleurs sociaux ont ete soumis a un gel de 15 p. 100 de l'ensemble des credits votes pour la formation initiale et continue. Cette mesure, venant apres plus de cinq annees de restrictions budgetaires, avait pour consequences la fermeture d'ecoles, la suppression de postes et mettait fin a la gratuite des etudes. Devant de telles menaces, les centres de formation, etudiants et salaries se sont mobilites dans la semaine du 15 au 18 mars 1993. Soutenus par les travailleurs sociaux, les employeurs et les syndicats, ils ont obtenu une levee partielle du gel. Cependant, les credits de formation permanente et superieure restent amputes de 36 p. 100 et ceux de la formation initiale sont insuffisants pour couvrir leurs charges et augmenter les effectifs d'etudiants. Par manque de moyens financiers, le nombre de places en formation demeure limite et bien inferieur aux besoins constatés. De nombreux employeurs ne peuvent pourvoir les postes vacants, faute d'un nombre de diplomes suffisant. Un important gisement d'emplois pour les jeunes est inutilise. Ces evenements montrent la fragilite du dispositif de formation, par le fait qu'il repose sur des subventions d'Etat devenues aleatoires. Il est urgent d'asseoir le financement des centres de formation de travailleurs sociaux sur des bases legislatives stables, de telle sorte que cet appareil puisse repondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs des employeurs. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre quelles mesures elle envisage de prendre pour parer a ces preoccupations.

Texte de la réponse

Le montant global des credits votes en loi de finances initiale 1993, consacres a la formation initiale, continue et superieure des travailleurs sociaux s'eleve a 473,7 MF. En fevrier 1993, une mesure d'annulation et de gel des credits a ete prescrite a hauteur de 70 MF, reduits ulterieurement a 11,9 MF, soit 2,5 p. 100 des credits votes. Le montant des credits effectivement annules s'eleve a 6,93 MF, soit 1,5 p. 100 des credits du chapitre concerne. En depit d'un contexte budgetaire particulierement difficile, les credits affectes au financement des formations initiales en voie directe ont ete integralement preserves. Les annulations de credits ont ete reparties sur les lignes de credits affectes aux formations des intervenants de l'aide a domicile et a la formation permanente et superieure des travailleurs sociaux. La possibilite d'augmenter les effectifs en formation pour les filieres evoquees par l'honorable parlementaire fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre de la preparation de la LFI 94. Le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville entend poursuivre les reflexions d'ores et deja entreprises pour garantir le bon fonctionnement des centres de formation en travail social, dans le cadre d'une reflexion sur le statut et le financement de ces etablissements.

Données clés

Auteur : [M. Berthol André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1060

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1364

Réponse publiée le : 21 juin 1993, page 1726